

# Tables des successions et absences : mode d'emploi

---

Par cette courte notice, nous allons montrer que les tables des successions et absences permettent aux généalogistes d'avoir rapidement accès à deux informations :

- L'indication d'un décès : date et lieu.
- Les noms des héritiers du défunt.

La première étape d'une recherche dans les tables des successions et absences est l'identification du bureau de l'enregistrement dont dépend la personne que vous recherchez.

## Étape 1 : Identifier le bureau de l'enregistrement

Le bureau de l'enregistrement faisant l'objet de votre recherche est celui du chef-lieu du canton dont dépend la commune de résidence et/ou de décès de la personne que vous recherchez.

Le chef-lieu de canton à prendre en compte n'est pas le chef lieu de canton actuel mais celui existant avant les réformes de 1973 et 2015. Si vous ignorez de quel canton dépendait la commune de résidence de votre ancêtre, vous pouvez trouver cette information en consultant la présentation des communes qui vous est proposée lorsque vous consultez les registres paroissiaux et d'état civil d'une commune sur le site des Archives départementales des Ardennes.

Le département des Ardennes était initialement découpé en 29 bureaux. Lorsqu'un bureau ferme, ses compétences sont reprises par le bureau voisin. Un canton peu peuplé comme celui d'Omont n'a pas eu de bureau propre mais dépendait du bureau de Poix-Terron. Vous trouverez la liste de ces 29 bureaux dans la [Présentation de l'administration de l'enregistrement \(cd08.fr\)](http://cd08.fr)

Afin d'illustrer cette fiche par un exemple, nous allons nous intéresser à un dénommé Julien Alexandre Baverel dont nous savons seulement qu'il habitait la région de Rocroi à la fin de années 1920.



Grâce à cette recherche dans la table des successions et absences du bureau de Rocroi, nous apprenons que Julien Alexandre est décédé à Rocroi le 13 mai 1927 à l'âge de 53 ans et qu'il était l'époux de Joséphine Henriette Warnier.

### *Avantages de la recherche dans les tables des successions et absences*

- Elle permet de couvrir rapidement les décès de toutes les communes d'un canton, ici le canton de Rocroi.
- Elle permet de balayer une période importante, pour cet exemple la période 1925 à 1941.
- Elle permet aussi de découvrir le lieu de décès d'une personne résidant dans le canton mais décédée en dehors du canton. Il est ainsi possible de connaître le lieu de décès d'un ancêtre décédé à l'autre extrémité du département, du pays ou même à l'étranger. C'est le cas par exemple de Berthe Marte Beauchot inscrite à la ligne juste au dessus de celle de Julien Alexandre BAVEREL. La table nous apprend qu'elle est décédée à Couvin en Belgique.

### *Cas particuliers*

Le département des Ardennes ayant été occupé pendant la Première guerre mondiale et évacué pendant la Seconde guerre mondiale, le fonctionnement des bureaux de l'enregistrement a été interrompu. Il est donc nécessaire, si vous recherchez un décès qui a eu lieu pendant ces deux conflits, de consulter des tables bien postérieures à la date du décès. Il est courant qu'un décès survenu pendant la Première guerre mondiale ne soit enregistré que dans les années 1920. De même, un décès survenu en 1940 peut, par exemple, n'être inscrit dans les table des successions et absences qu'en 1942.

## Étape 3 : Rechercher la déclaration de succession dite aussi « déclaration de mutation par décès »

Afin de retrouver la déclaration de succession de Julien Alexandre Baverel et ainsi découvrir les noms de ses héritiers, nous devons nous intéresser à la colonne 11 intitulée « dates et numéros de déclarations de successions, dons ou legs ».

62. - Janvier 1921.

10

(\*) Nota. Pour les successions non déclarées, le certificat doit être annoté du numéro (vol. et case) du Répertoire général ou de la mention : Répertoire

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS (ALPHABÉTIQUEMENT).							INDIQUER si la décès ou l'absent était civil, militaire, veuf ou marié.	NOM et prénoms de l'époux survivant ou préférence.	RENSEIGNEMENTS DIVERS :			
NOMS. (En gros caractères.)	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	ÂGES.	LIEU DU DÉCÈS.	DATES des décès, de l'arrêt au possessoire ou de l'interdiction, ou les registres de l'état civil, des décès des militaires.	DATES ET NUMÉROS DES DÉCLARATIONS des successions, dons ou legs.			DATE DE CERTIFICAT constatant que le défunt ne possédait aucun actif ou NUMÉRO de consignation au sommier, ou mention spéciale concernant les enfants mineurs (*).	OBSERVATIONS		

Colonne 11 : Date et numéro des déclarations de successions

Il y a alors deux situations possibles :

- Si cette colonne est vide, il n'y a alors pas de déclaration de succession enregistrée au nom de la personne recherchée dans ce canton. Ce vide s'explique le plus souvent par l'absence de biens à transmettre. Cette situation peut être confirmée par la mention dans la colonne 12 adjacente d'un certificat d'indigence, parfois abrégée par les initiales CI, suivie le plus souvent d'une date.
- Si cette colonne comporte une date et un numéro, il est alors possible de retrouver la déclaration de succession de la personne recherchée. Il est à noter que les tables les plus anciennes ne précisent par toujours un numéro mais indiquent uniquement une date. L'ordre des colonnes peut aussi évoluer, la mention de déclaration de succession n'est pas toujours dans la 11<sup>e</sup> colonne.

45	Baquette	Gabriel Pauline Yonne	Lucien Requimoz	10 mars 1927	Parents vivants	Meurt				
46	Beauchot	Berthe Marthe	Jean Couvris (Belgique)	24 avril 1925	cf. J. J. J. J. J.					22 juin 1927 n° 290
47	Baverel	Julien Alexandre	Joseph Louis Rocroi	19 mai 1927	cf. Maurice Joseph Henette	Chiffre a.c. 22 juin 1927 n° 290				22 juin 1927 n° 290
48	Bosquet	Alfred	Joseph Louis Rocroi	28 avril 1927	cf. J. J. J. J. J.					22 juin 1927 n° 290

Date et numéro de la  
déclaration de  
succession  
(colonne 11)

Si nous reprenons l'exemple de Julien Alexandre Baverel, nous voyons qu'une déclaration de succession à son nom a été enregistrée au bureau de l'enregistrement du canton de Rocroi le 22 juin 1927, n°290.

**ATTENTION : À partir de cette étape, la recherche n'est plus réalisable en ligne mais uniquement en salle de lecture des Archives départementales des Ardennes.**

Munis de l'information « 22 juin 1927, n°290 », nous pouvons consulter l'inventaire du bureau de l'enregistrement de Rocroi dont les cotes commencent par « 3Q ».

Dans cet inventaire, nous consultons le chapitre intitulé « Déclarations de mutations par décès » et choisissons le registre qui contient la date du 22 juin 1927 : le registre 3Q 5208.

### Déclarations de mutations par décès

<b>3 Q 5202</b>	30 septembre 1922 - 3 juillet 1923
<b>3 Q 5203</b>	3 juillet 1923 - 30 janvier 1924
<b>3 Q 5204</b>	30 janvier 1924 - 22 septembre 1924
<b>3 Q 5205</b>	22 septembre 1924 - 3 septembre 1925
<b>3 Q 5206</b>	5 septembre 1925 - 1er mai 1924
<b>3 Q 5207</b>	1er mai 1926 - 28 décembre 1926
<b>3 Q 5208</b>	4 janvier 1927 - 29 décembre 1927
<b>3 Q 5209</b>	5 janvier 1928 - 28 décembre 1928
<b>3 Q 5210</b>	7 janvier 1929 - 28 décembre 1929
<b>3 Q 5211</b>	3 janvier 1930 - 20 décembre 1930
<b>3 Q 5212</b>	3 janvier 1931 - 29 décembre 1931
<b>3 Q 5213</b>	9 janvier 1932 - 29 décembre 1932
<b>3 Q 5214</b>	3 janvier 1933 - 27 décembre 1933
<b>3 Q 5215</b>	2 janvier 1934 - 28 décembre 1934

Registre contenant la déclaration de succession du 22 juin 1927

Il ne nous reste plus qu'à commander en salle de lecture le registre 3Q 5208 puis à consulter la déclaration portant le numéro 290 reproduite ci-dessous afin d'y découvrir les différentes informations qu'elle nous apporte sur Julien Alexandre Baverel.

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.

Coût : 5 centimes (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

DÉPARTEMENT

BUREAU

SUCCESSION de M. Bazerel (Julien Alexandre)

Le 2 soussigné : 1. Warnier (Josephine Henriette, (Nom, prénoms et domicile du déclarant.)

sans profession, veuve de Julien Alexandre Bazerel, 2. Bazerel (André Auguste) chauffeur, demeurant sous toit à Rocroi, agissant en qualité de D'uniformitaire légale avec qui concerne (Héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.)

Ma veuve (Bazerel) et de seul et unique héritier avec qui concerne M. Bazerel

déclare que M. Bazerel (Julien Alexandre) (Nom et prénoms du défunt.)

agé de 53 ans, de nationalité (Si le défunt n'est pas français.)

célibataire épouse de Josephine Henriette Warnier (veuf ou veuve de)

exerçant la profession de garçon brasseur

domicilié à Rocroi

est décédé à Rocroi

le 13 mai 1921, laissant :

Énoncer les noms, prénoms, domiciles et degré de parenté avec le défunt des héritiers et légataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérité (1° biens dépendant de la communauté, s'il en existe une; 2° biens appartenant en propre à l'auteur de la succession).

1. Madame Josephine Henriette Warnier, son épouse, survivante.

Le leur commune en biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de Rocroi le onze mars mil huit cent quatre vingt dix neuf.

Le 1/2 somme ayant droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de sa succession au vu de l'article sept cent soixante sept du Code Civil.

Le 1/2 somme ayant droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de sa succession au vu de l'article sept cent soixante sept du Code Civil.

Le 1/2 somme ayant droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de sa succession au vu de l'article sept cent soixante sept du Code Civil.

Le 1/2 somme ayant droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de sa succession au vu de l'article sept cent soixante sept du Code Civil.

MARGE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

DÉCLARATION

du 22 juin 1921 n° 190

QUITTANCE N° 68

Lorsqu'il aura été fait plusieurs déclarations ou paiements concernant la même succession, le receveur en mentionnera ci-après les dates et les numéros.

Table des décès : vol. 15 folio 40 n° 44

Compte au répertoire général du de cujus : vol. n° de son conjoint : vol. n°

COMPTE des SUCCESSIONS au répertoire général.

Vol. Cass.

stat mobilier déposé.

relevé usuel n° 5 Rocroi

Date et numéro de la déclaration de succession

Nom de son épouse : première héritière

Date et lieu de son mariage

Nom et lieu de résidence de son unique enfant : second héritier

Nom de son notaire

à déduire taxe successo-  
rale. 3,40  
Total: 686,60

	COLONNE à remplir par LE DÉCLARANT.		COLONNE réservée AU RECEVEUR.	
	fr.	c.	fr.	c.
La trainte et une fois mil neuf cent vingt sept				
Des reprises ou de récompenses				
Communauté				
Il dépend de la Communauté ayant existé entre M. et M <sup>me</sup> Bayerel-Warmier.				
1 <sup>o</sup> Une maison moy. assurée, écrit et est. moi. sur un état joint, à	590	-		
2 <sup>o</sup> Un certificat nominatif inaliénable n <sup>o</sup> 0.100.500, titre amortissable en dix ans en vertu de la loi du 24 février 1926 délivré à M. Bayerel de crédits en représentation d'indemnités de dommages de guerre, au capital nominal de	800	-		
Total de l'actif de Communauté	1390	-		
Dont 1/2 pour chaque époux	695	-		
Succession				
L'actif de succession de M. Bayerel comprend uniquement la moitié des bénéfices de communauté	695	-		
Requérant, M <sup>me</sup> veuve Bayerel pour un quart en usufruit soit	173,65			
M <sup>me</sup> Bayerel étant âgée de 50 ans révolus le 1 <sup>er</sup> avril 1944 la valeur de son usufruit se trouve être de 27 soit	51	49		
reste pour l'héritier:	635	11		
Le déclarant affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en deux pages il affirme en outre sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 que cette déclaration comprend l'argent comptant les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui à son connaissance appartenaient au défunt soit en totalité soit en partie. Paris le 21 juin 1927				
Bayerel				
Veuve Bayerel				
A reporter.....				

Biens de Julien Alexandre Bayerel

Âge, date et lieu de naissance de son épouse

Il est à noter que si le défunt a de nombreux héritiers et possède de nombreuses propriétés, la déclaration de succession ou de « mutation par décès » peut être beaucoup plus longue.

## Conclusion

Par la richesse des informations qu'elles contiennent, les déclarations de succession se révèlent une source majeure d'informations facile d'accès pour les généalogistes.